



Vice caché suite à vente véhicule

Par **giginono**, le **01/07/2015** à **11:53**

Bonjour,

En Février 2015, j'ai vendu à un particulier un espace 4 de 2008, qui avait environ 90000 km. Ce véhicule je l'ai acheté à une société de vente de véhicule d'occasion en février 2013 (elle avait 75000km). Je reçois ce matin un appel de l'acheteur, qui a un soucis de boîte de vitesse avec le véhicule (casse roulements) et il me demande de payer les réparations. en parallèle il m'envoie un Recommandé pour me signaler qu'il fera passer un expert sur la voiture pour vice caché. Il m'a également dit que Renault prendrait en charge 50%. Le véhicule a toujours été entretenu chez Renault et le CT lors de la vente était vierge.

Que dois je faire ? Faut il également que je fasse la même chose avec la société qui m'a vendu le véhicule ? L'acheteur aura t'il gain de cause sur le sujet ?